

Avis de concession
Directive 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITE ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES :

Port autonome de Strasbourg
25, rue de la Nuée Bleue CS 80407
67002 Strasbourg Cedex
Téléphone (+33) 3 88 21 74 74
Courriel : pam@strasbourg.port.fr
Code NUTS : FRF11

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.strasbourg.port.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <http://pas.marcoweb.fr>

I.3) COMMUNICATION :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :
<http://pas.marcoweb.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

- le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les candidatures et les offres doivent être envoyées :

- par voie électronique via (URL) : <http://pas.marcoweb.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :

I.5) ACTIVITE PRINCIPALE :

I.6) ACTIVITE PRINCIPALE :

Activités portuaires

SECTION II : OBJET

II.1) ETENDUE DU MARCHE :

II.1.1) Intitulé :

CONCESSION DE SERVICE POUR LA GESTION DU TERMINAL A CONTENEURS MULTIMODAL DU PORT DE LAUTERBOURG

Numéro de référence : 18_61D2P2

II.1.2) Code CPV principal :70332100

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché :

Services

II.1.4) Description succincte :

Sélection d'un ou plusieurs opérateurs économiques pour l'attribution d'un contrat de concession de service ayant pour objet l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'un terminal à conteneurs multimodal.

Le concessionnaire pourra en outre être chargé de la réalisation de certains investissements en cas de franchissement du seuil de saturation de l'infrastructure tel que défini dans le projet de contrat.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 26.000.000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Maintenance, Manutention, Prestations de services, Transport

II.2) DESCRIPTION :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

Codes CPV principaux : 70332100, 63721000, 50200000, 503242000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRF11

Lieu principal d'exécution : Lauterbourg

II.2.4) Description des prestations :

La présente consultation concerne le choix d'un ou plusieurs opérateurs économiques en vue de l'attribution d'un contrat de concession de service pour exploitation, entretien et maintenance d'un terminal à conteneurs multimodal, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession.

Le service concédé intègre à minima les missions principales suivantes :

1. Exploitation des emprises et infrastructures intégrées au terminal à conteneurs de Lauterbourg ;
2. Manutention de conteneurs pleins ou vides, ou autres unités de transport intermodal (UTI) ;
3. Organisation et exécution des services au moyen de portique(s), grue(s) et engins permettant la manutention fluviale, routière et ferroviaire des conteneurs et colis-lourds ainsi que le suivi de ces prestations de manutention ;
4. Manutention de colis-lourds ;
5. Mise en place des moyens complémentaires de manutention nécessaires ;
6. Stockage de conteneurs pleins ou vides, ou autres unités de transport intermodal ;
7. Traitement administratif des conteneurs, colis-lourds ou autres marchandises manutentionnés ou entreposés en vue de leur transfert intermodal et transport fluvial, ferroviaire et routier ;
8. Relation avec les clients ;
9. Entretien et maintenance des infrastructures confiées ;
10. Surveillance technique et obtention des certifications nécessaires pour l'exploitation des infrastructures.
11. Le cas échéant l'obtention des autorisations douanières et les procédures requises dans ce cadre ;
12. Le cas échéant la production des études réglementaires nécessaires (Etudes de dangers Infrastructures) et l'obtention des autorisations nécessaires ;
13. Branchement et stockage de conteneurs frigorifiques ;
14. Transit, et stockage, sous réserve du strict respect de la réglementation en vigueur, de conteneurs de matières dangereuses.

Outre les composantes minimales décrites supra, le concessionnaire peut exercer les activités suivantes au titre de la mission concédée :

- Apport d'affaires pour la valorisation de la plateforme attenante (terrains disponibles à la location par le PAS au profit de tiers) ;
- Nettoyage, l'entretien, la réparation, l'équipement, le dépotage et l'emportage de conteneurs ;
- Stockage, assemblage et désassemblage de colis-lourds ;
- Groupage-dégroupage sous entrepôt.

En application du 1° de l'article 36 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, le contrat comportera les trois options suivantes :

- option « scénario fluvial » (allongement mur de quai + 2ème portique fluvial) à 10,2 M€ (montant estimatif – valeur 01/19) ;
- option « scénario ferroviaire » (allongement des 2 voies ferrées jusqu'à 700 m et aménagement de la plateforme basse) à 3,6 M€ (montant estimatif – valeur 01/19) ;
- option « scénario ferroviaire limité » (allongement des 2 voies ferrées jusqu'à 700 m et aménagement partiel de la plateforme basse) à 1,6 M€ (montant estimatif – valeur 01/19).

Chacun de ces scénarios fera l'objet d'une option qui pourra être levée en cours de contrat en cas d'atteinte de seuils-cibles activant le Compte d'exploitation prévisionnel (CEP) optionnel afférent qui aura été négocié dès la procédure.

Deux seuils sont définis :

- Seuil de trafic de 20 000 UTI pleins / an par les modes massifiés (fluvial et ferroviaire), déclenchant au choix du concessionnaire le scénario fluvial ou l'un des scénarios ferroviaires ;
- Seuil de densité de navettes ferroviaires de 4 navettes par semaine, déclenchant au choix du concessionnaire l'un des scénarios ferroviaires.

En cas d'activation d'une des options par l'atteinte de l'un des seuils précités, la durée contractuelle initiale sera augmentée de :

- 10 ans pour l'option « scénario fluvial » ;
- 5 ans pour l'option « scénario ferroviaire » ;
- 3 ans pour l'option « scénario ferroviaire limité ».

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur estimée :

Valeur hors TVA : 26.000.000euros

II.2.7) Durée de la concession :

Durée en mois : 60

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

Durée en mois : entre 60 mois (offre de base) et 240 mois (option maximale).

La durée finalement retenue sera déterminée par l'amortissement des investissements nécessaires relatifs à la construction des biens, tel que précisé dans les pièces de la présente consultation.

Mots descripteurs : Maintenance, Manutention, Prestations de services, Transport

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :

1. Une lettre de candidature.
2. Un dossier présentant l'équipe postulante et sa structuration : candidat individuel ou groupement ; s'il s'agit d'une société regroupant toutes les qualifications, indiquer les noms, qualifications et références des membres de la société participant au projet ; en cas de groupement tous les membres doivent être identifiés et leurs rôles précisés.
3. Un extrait Kbis ou équivalent.
4. Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat.
5. Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39 et 42 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.
6. Une déclaration sur l'honneur attestant que les renseignements et documents fournis par le candidat relatif à ses capacités et à ses aptitudes sont exacts.
7. Un certificat délivré par l'administration fiscale dont relève le candidat, attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants pour l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée.
8. Un certificat, délivré par l'organisme chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales, attestant que le candidat est à jour de ses obligations de déclaration et de paiement auprès des organismes de recouvrement dont il relève parmi les organismes mentionnés aux articles L. 213-1, L. 611-8 et L. 752-1 du Code de la sécurité sociale et L. 723-3 du code rural et de la pêche maritime.
9. Un certificat, délivré par les caisses de congés payés compétentes pour les cotisations de congés payés et de chômage intempéries, attestant le versement régulier des cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries.

10. Un certificat, délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés, attestant la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-5 du Code du travail.

Les candidats sont autorisés à présenter une copie des certificats susvisés.

En cas de groupement, ces documents sont exigés pour chaque membre du groupement.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du contrat. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

III.1.2) Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- 1° Chiffre d'affaires global du candidat et, chiffre d'affaires concernant les opérations dans le domaine d'activités faisant l'objet du présent contrat pour les trois (3) dernières années.
- 2° Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
- 3° Les niveaux de couverture en assurances des opérateurs économiques : attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle pour l'activité objet du marché.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen qui sera considéré comme approprié par l'autorité concédante.

En cas de groupement, ces documents sont exigés pour chaque membre du groupement.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du contrat. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exige(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- 1° La liste des opérations dans le domaine d'activités faisant l'objet du présent contrat, équivalentes ou s'en rapprochant, réalisées au cours des cinq (5) dernières années et en cours de réalisation (en précisant la nature et les caractéristiques principales de l'opération, la programmation, le montant des travaux, la date de livraison, l'autorité concédante le cas échéant, la complexité des montages juridiques, la nature des prestations personnellement effectuées, le coût global de l'opération), avec un dossier illustré et commenté par opération :
 - en matière de conception et réalisation d'infrastructures portuaires en privilégiant les références qui sont les plus proches, en taille et en nature d'ouvrage, de celui à réaliser au titre de la présente consultation ;
 - en matière d'exploitation, d'entretien et de maintenance de terminal à conteneurs, en privilégiant les références qui sont les plus proches, en taille et en nature d'ouvrage, de celui à réaliser au titre de la présente consultation.
- 2° Une description du parc matériel exploité par le candidat ;
- 3° Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- 4° L'indication des titres d'études et/ou les expériences professionnelles du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- 5° Une note de motivations décrivant la perception du marché potentiel par le candidat, ainsi que les perspectives stratégiques de montée en charge et de développement qu'il envisage tant en volume d'activité qu'en diversification de l'activité du terminal.

Les autres moyens de preuve des capacités techniques et professionnelles sont admis.

En cas de groupement, ces documents sont exigés pour chaque membre du groupement.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du contrat. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exige(s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservées :

III.2) CONDITIONS LIEES A LA CONCESSION :

III.2.1) Information relative à la profession :

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

La durée du contrat de concession de service est comprise entre 60 mois (offre de base) et 240 mois (options). La durée finalement retenue sera déterminée par l'amortissement des investissements nécessaires relatifs à la construction des biens, tel que précisé dans les pièces de la présente consultation.

Les candidats peuvent agir en qualité de candidats individuels. Les groupements d'opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidats.

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession :

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres :

10 avril 2019 à 12 h 00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) RENOUVELLEMENT :

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable.

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ECHANGES ELECTRONIQUES :

VI.3) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

La sélection des candidatures s'effectue conformément à l'article 45 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et aux articles 19 et suivants du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016.

Les candidatures seront sélectionnées au regard des critères suivants :

- Capacité technique et professionnelle du candidat (70%) : cette aptitude s'appréciant au regard des renseignements demandés au point III.1.3) du présent avis ;
- Capacité économique et financière du candidat (30%) : cette capacité s'appréciant au regard des renseignements demandés au point III.1.2) du présent avis.

Les candidats ne pouvant pas soumissionner en application des articles 39 et 42 de l'ordonnance relative aux contrats de concessions seront éliminés.

Les candidats qui ne satisfont pas aux exigences de capacités requises seront éliminés.

Modalités de dépôts des candidatures et des offres :

Les dossiers de candidature et d'offre devront être déposés par voie dématérialisée à l'adresse indiquée au Point I.3) du présent avis.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des candidatures et des offres, une demande écrite par lettre recommandée avec accusé

de réception postal ou par courrier électronique à l'adresse indiquée au Point I.1) du présent avis, ou par voie dématérialisée à l'adresse indiquée au Point I.3) du présent avis.

Les dossiers qui parviendraient après la date limite de remise des candidatures et des offres ou sous pli non cacheté, ne seront pas retenus.

VI.4) PROCEDURES DE RECOURS :

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix - BP 51038
67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 21 23 23 Fax : 03 88 36 44 66
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

- Référé précontractuel (articles L. 551-1 et suivants du Code de Justice Administrative) jusqu'à la signature du contrat. Référé contractuel (articles L. 551-13 et suivants du Code de Justice Administrative).
- Recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses qui en sont divisibles assorti le cas échéant de demandes indemnitaires : ce recours doit être exercé y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics dans un délai maximum de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.
- Recours pour excès de pouvoir formé contre une décision : dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article R. 421-1 du Code de Justice Administrative) ou à compter d'une décision implicite de rejet (article R. 421-2 du Code de Justice Administrative).

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix - BP 51038
67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 21 23 23 Fax : 03 88 36 44 66
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS :

10 décembre 2018